
Norme internationale



1324

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Parquet en bois massif — Classification des lames en chêne

Solid wood parquet — Classification of oak strips

Première édition — 1985-06-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1324:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6d2db18-95c8-443e-b167-3aa7b918e57e/iso-1324-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6d2db18-95c8-443e-b167-3aa7b918e57e/iso-1324-1985>

CDU 674-42 : 69.025.351.3

Réf. n° : ISO 1324-1985 (F)

Descripteurs : produit en bois, bois de chêne, plancher en bois, lame à parquet, classification.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 1324 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 99, *Bois semi-manufacturés*.

[ISO 1324:1985](#)

Elle annule et remplace la Recommandation ISO/R 1324:1970 dont elle constitue une révision technique.

Parquet en bois massif — Classification des lames en chêne

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale établit la classification, suivant leurs qualités, des lames à parquet en chêne massif, non assemblées.

2 Référence

ISO 1072, *Parquet en bois massif — Caractéristiques générales.*

3 Fabrication, spécifications, conditions de livraison

3.1 Les règles de fabrication, les spécifications et les conditions de livraison sont fixées par l'ISO 1072, avec une humidité à la livraison comprise entre 7 et 13 %.

3.2 Les dimensions minimales et les longueurs moyennes pour les livraisons en longueurs non déterminées doivent faire l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

3.3 La protection ou la non-protection de l'aubier contre les insectes doit faire l'objet d'une mention spéciale à la commande.

4 Classification

ISO 1324:1985

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6d2db18-95c8-443e-b167-3aa78916c57e/iso-1324-1984

4.1 Les lames à parquet en chêne massif ne doivent pas comporter plus de défauts que ceux spécifiés aux tableaux 1, 2 et 3, pour chaque classe de qualité.

4.2 Les lames à parquet en chêne massif se répartissent en trois classes de qualité. Il est précisé qu'en raison du caractère essentiellement subjectif de l'aspect des lames, on n'a pas établi de gradation entre ces choix. Dans la présente Norme internationale ils sont repérés par (***) , (**) et (*)¹⁾.

4.3 Les lames comportant plus de défauts qu'il n'en est admis dans la plus basse qualité (*) ne doivent être livrées ni sous le nom de «lames à parquet ISO en chêne massif», ni sous une autre dénomination susceptible de prêter à confusion avec l'une des classes citées.

4.4 Les trois classes doivent correspondre aux conditions spécifiées dans les tableaux 1, 2 et 3.

1) On peut choisir des appellations dans les normes nationales à condition que ces normes précisent la correspondance avec le classement ISO, au moins dans une note.

Tableau 1 — Caractéristiques générales

Défauts du bois ou de sciage		***	**	*
Pourriture et échauffure		néant		
Grain		régulier	tous grains admis	
Rectitude du fil		inclinaison du fil ne dépassant pas 10 %	inclinaison du fil ne dépassant pas 30 %	toute inclinaison admise
Imperfections de rabotage (portions non rabotées et traces de raboteuse)	en parement et sur rives	néant (par examen à l'œil nu)		sont admises, localisées, ne dépassant pas 0,2 mm en profondeur
	en contre-parement	admises, ayant une profondeur maximale de		
		0,3 mm	0,4 mm	0,5 mm
Ondulations de rabotage	en parement	non admises par examen à l'œil nu		admises, ayant une profondeur maximale de 0,2 mm
	en contre-parement	admises		
Languette incomplète (manque de bois)		admise sur 1/4 de la longueur	admise sur 1/3 de la longueur	admise sur 1/2 de la longueur
à condition que la largeur de la languette ne descende pas au-dessous de 3 mm				

iTeh STANDARD PREVIEW

Tableau 2 — Parement

(standards.itech.ai)

Défauts du bois ou de sciage		***	**	*
Traces médullaires (cœur sain)		néant		admises (sans fissures)
Aubier sain et lunure		néant		admis
Colorations		très légères admises, les taches sont exclues	admises si elles ne résultent pas d'altérations dues à des agents biologiques	
Fentes	gerces	néant	admises	
	fentes superficielles	néant	admises, avec une profondeur maximale de 1 mm et une largeur maximale de 0,5 mm	
	autres fentes non traversantes	néant	ne dépassant pas en profondeur	1 mm 2 mm
Entre-écorces et gélivures		néant		
Nœuds	très petits, sains, ne dépassant pas 5 mm de diamètre	2	admis en nombre illimité	
	noirs, ne dépassant pas 1 mm de diamètre	1		
Grappes de nœuds		néant	admises	
Trous de vers		néant		
Flache		néant		
Ronce		néant	admise, légère	admise

Tableau 3 – Contreparement, bouts et rives

Défauts du bois ou de sciage		***	**	*
Traces médullaires (cœur sain)		néant	admises sous forme de traces interrompues si elles ne présentent pas de fissures	
Aubier sain et lunure		admis sur toute la largeur de la pièce, ne dépassant pas 10 mm d'épaisseur		admis sans limitation
Fentes	gerces et fentes non traversantes	admises ne dépassant pas en profondeur		
	fentes traversantes	1 mm	4 mm	6 mm
Flache		admise au maximum en longueur, seulement dans la partie médiane		
		20 %	30 %	40 %
		10 %	20 %	30 %
		25 % de la joue inférieure	50 % de la joue inférieure	celle de la joue inférieure
Gélivures et entre-écorces		admises		
Défauts non mentionnés		admis s'ils ne nuisent pas à la solidité et à la durabilité du parquet		

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1324:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6d2db18-95c8-443e-b167-3aa7b918e57e/iso-1324-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6d2db18-95c8-443e-b167-3aa7b918e57e/iso-1324-1985>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1324:1985

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6d2db18-95c8-443e-b167-3aa7b918e57e/iso-1324-1985>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1324:1985

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6d2db18-95c8-443e-b167-3aa7b918e57e/iso-1324-1985>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1324:1985

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b6d2db18-95c8-443e-b167-3aa7b918e57e/iso-1324-1985>